

Bulletin Municipal

Ça se passe à Dallet

Sommaire

Infos Municipales :

- *PLU enquête publique*
- *Travaux - enfance jeunesse*
- *CCAS*
- *Environnement - secrétariat*
- *Compte-rendu du Conseil municipal des 4 septembre et 19 octobre 2017*
- *Manifestations - - Bibliothèque*



ENQUETE PUBLIQUE



TOUTES LES INFOS
SONT
SUR LE SITE INTERNET
DE LA MAIRIE
www.dallet-63.fr

Une enquête publique préalable à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Dallet se déroulera en application du code de l'urbanisme et du code de l'environnement, [du 6 novembre 2017 à 10h00 au 7 décembre 2017 à 18h00](#). Monsieur Bernard PIGAGNOL a été nommé commissaire enquêteur par le tribunal administratif.

COMMENT CONSULTER LE DOSSIER ?

- A la mairie de Dallet, aux jours et heures d'ouverture au public indiqués en page 4.
- Sur le site internet de la commune : [www.dallet-63.fr / urbanisme / PLU](http://www.dallet-63.fr/urbanisme/PLU)

COMMENT FAIRE PART DE VOTRE AVIS ?

- Sur le registre d'enquête
- Par correspondance Mairie de Dallet, 3 rue de la Porte du Vent - 63 111 Dallet.
- Par courriel : pludallet2017@gmail.com

COMMENT RENCONTRER LE COMMISSAIRE ENQUETEUR ?

En mairie les:

- Lundi 6 novembre 2017 de 10h00 à 12h00
- Vendredi 17 novembre 2017 de 15h00 à 18h00
- Mardi 28 novembre 2017 de 16h00 à 19h00
- Jeudi 7 décembre 2017 de 15h00 à 18h00

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront rendus public.

Numéro 58

NOVEMBRE 2017



PLU



ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Le conseil municipal a décidé en date du 03/11/2014 d'élaborer son Plan Local d'Urbanisme ; document de référence en terme de développement du territoire.

Deux positions ont été prises :

- pas d'agrandissement de la zone constructible
- une limitation de l'augmentation du nombre d'habitants

Il existe des documents supra communaux comme le code de l'urbanisme, le plan d'exposition au risque inondation, le schéma d'aménagement et de gestion des eaux ou le Schéma de cohérence territoriale (SCoT). Le projet de PLU a l'obligation de respecter ces différents documents. En particulier, le SCoT dessine les perspectives d'évolution pour les 108 communes du Grand Clermont; il nous impose une réduction des zones urbanisées.

De plus, la loi ALUR a supprimé, dans les règlements d'urbanisme, les notions de :

- Coefficient d'Occupation des Sols (COS), qui était de 0.30 jusqu'à présent (ex : pour un terrain de 500m², une surface habitable de 150 m²)
- Surface minimale pour les terrains à bâtir en zone pavillonnaire (500 m² jusqu'à présent).

Ces modifications auront pour conséquence une densité des constructions plus importante.

Rappel des phases:

- Délibération du Conseil municipal prescrivant l'élaboration du PLU
- Travail au sein du Conseil municipal sur le PLU avec l'appui d'un bureau d'étude (Cabinet Descoeur)
- Plan d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) - présentation en réunion publique le 28 juin 2016
- Pendant toute la durée de l'élaboration du projet, consultation régulière des personnes publiques associées (administrations, communes limitrophes, INAO, Chambre d'agriculture, ...)
- Réalisation du plan de zonage et du règlement d'urbanisme
- Réunion publique le 4 avril 2017
- Arrêt du projet par le Conseil communautaire le 28 juin 2017
- [Enquête publique du 6 novembre au 7 décembre 2017](#)
- Le commissaire enquêteur produira un rapport dans un délai d'un mois
- Le PLU sera applicable dans le premier trimestre 2018.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Les vignes de l'exploitation de Madame Roudaire ont été reprises par deux jeunes viticulteurs. Ils ont le projet de plantation de deux hectares supplémentaires sur notre commune en zone AOC. Leur production est vinifiée par la cave coopérative « Saint Verny ». A partir du cépage Chardonnay, récolté sur notre commune et sur Vertaizon, la cave réalise « Le 809 ».

Travaux

SECTEUR ANTOINE BESSERVE ET RUE DU PONT NEUF

La première phase de travaux : remplacement des réseaux humides et enfouissement des réseaux secs se termine.

Le démarrage de la deuxième phase : remise en état de la chaussée prévue à partir du 6 novembre et pour une durée de 4 semaines.

Ces travaux sont confiés à l'entreprise Renon pour un montant de 105 999 €.



Enfance - jeunesse

UN NOUVEAU LIEU D'ACCUEIL - DE NOUVELLES COORDONNEES



Nous avons profité de la fusion des écoles primaire et maternelle pour intégrer l'accueil péri et extrascolaire dans les locaux de l'école afin de :

- limiter les déplacements des enfants,
- proposer des locaux adaptés, en particulier en ce qui concerne la chaleur pendant les périodes estivales et l'utilisation du dortoir pour les plus petits,
- une surface extérieure plus importante et déjà équipée.

Centre de loisirs : 07 85 62 53 27 - 3 rue de la Porte du Vent 63 111 Dallet

MUTUELLE DE VILLAGE



Une démarche a été engagée par le CCAS pour mettre en place une mutuelle de village afin de faciliter l'accès aux soins de santé pour tous les habitants. La mutuelle PRECOIA propose des permanences pour vous permettre de faire une étude comparative et répondre à toutes vos questions.

Les permanences se tiendront au RDC de la mairie de Dallet (3 rue de la Porte du Vent) les jeudis 2 et 30 novembre 2017 de 15h30 à 18h00.

N'oubliez pas d'apporter vos tableaux de garanties actuelles pour pouvoir comparer !

NATUROPATHIE SEANCES GRATUITES SALLE DES VIJOTS LES 1^{ERS} JEUDIS DU MOIS A 14H30



Inscriptions en mairie

Le jeudi 7 décembre 2017 :

Thème : "La Naturopathie, médecine ancestrale : une hygiène de vie qui a du sens »

- Qu'est-ce que la naturopathie ? Les règles fondamentales.
- Comprendre les 4 piliers de la véritable santé naturelle :
 - * une alimentation vivante, équilibrée, digeste, mesurée et individualisée,
 - * l'exercice physique dans la nature pour assurer l'irrigation et l'oxygénation correctes de nos cellules,
 - * le sommeil en qualité et quantité suffisante,
 - * la sérénité mentale.

Le jeudi 4 janvier 2018 :

Thème : « Pourquoi un nettoyage de l'intérieur fait du bien ? »

De par nos modes de vie actuels rythmés par des périodes de stress, des abus alimentaires ou bien des contacts directs avec des polluants divers et variés, nous avons besoin de nous « détoxiner ».

- Comment préparer une diète de 24 h ?
- A qui s'adresse-t-elle ?
- Quelles sont les périodes favorables à une cure « détox » ?

Le jeudi 1er février 2018 :

Thème : « Les émotions : nos alliées »

- comment les nommer et les exprimer ?
- comment fluidifier ses émotions présentes ?
- comprendre et accueillir ses émotions.

VISITE DEGUSTATION



La chocolaterie **LE LAUTREC** vous ouvre ses portes à Gerzat le jeudi 30 novembre 2017 à 14h00.

Film sur le chocolat + visite du laboratoire + dégustation + passage par la boutique (durée 1h30).

Tarif : 6€ / personne

Inscriptions en mairie avant le 23/11/2017.

Transport sous forme de covoiturage ou minis bus.

RDV 13h30 sur le parking de la salle polyvalente.

Le Lautrec
CLAUDE DEAT

COLLECTE ALIMENTAIRE

Une collecte de denrées alimentaires non périssables est organisée les **vendredi 24 et samedi 25 novembre 2017** au profit de la Banque Alimentaire et des Restos du Cœur

MERCI DE DÉPOSER VOS DONS

Vendredi 24 novembre
Au centre de loisirs
de 7H15 à 8H30
de 16H30 à 18H30

Vendredi 24 novembre
À l'école de Dallet
à 8H45
et 13H45



Samedi 25 novembre
A la salle de la Fontaine
de 10H00 à 12H00



REPAS DES AINES: CHANSONS, RIRES ET HISTOIRES DE LEGENDES



Le C.C.A.S a le plaisir d'inviter ses aînés (plus de 65 ans) à son traditionnel repas qui aura lieu le :

Samedi 13 janvier 2018, midi, à la salle polyvalente de Dallet. Le repas sera agrémenté d'un spectacle présenté par un conteur humoristique et une chanteuse (ex chanteuse du cabaret l'Ange bleu qui a gagné dans l'émission « n'oubliez pas les paroles »). Venez passer un agréable moment de convivialité.

Les personnes concernées recevront prochainement leur invitation dans leur boîte aux lettres .

Si vous avez moins de 65 ans, vous pouvez néanmoins participer à ce déjeuner spectacle, pour 29 € par personne*. Nous vous remercions de bien vouloir vous faire connaître en Mairie **avant le 29 décembre 2017.**

* dans la limite des places disponibles ; chèque à l'ordre du Trésor Public.

Menu *Traiteur*
L'art des Mets

L'opéra de Saumon fumé au Mascarpone et Pesto et Mesclun

Le saucisson Brioché sauce Madère

La Ballotine de Pintadeau Farci aux Pommes et sa sauce aux Trompettes de La Mort

La Polenta aux petits Légumes confits

Assiette de 3 fromages d'Auvergne et sa salade verte, vinaigrette balsamique

Bûche de la boulangerie pâtisserie « Au croustillant »
Café et Petite flûte de bulles



Comme Idéfix, nous n'aimons pas voir abattre les arbres. Cependant, certains sont vieux et fragilisés et menacent la sécurité des personnes et des biens à proximité. C'est le cas du vieux peuplier qui se trouve sur les bords d'Allier sous les ateliers municipaux. Après la chute de plusieurs grosses branches, et les avis similaires de deux experts, il faut se résoudre à le faire abattre. Cette opération aura lieu en novembre, après la chute des feuilles. La mairie invite les propriétaires de parcelles, notamment en bords d'Allier, à vérifier l'état de santé des arbres qui s'y trouvent et à en faire l'élagage si nécessaire.



Du bio zéro déchet Près de chez vous



Notre équipe se déplace
à Dallet
Place de la Halle
à côté de la boulangerie



tous les derniers samedis de chaque mois
9h - 13h

Au programme :

- Vente de produits bio en vrac

Shampoings & gels douches
en vrac, maquillage Boho,
déodorants, crèmes ...

Lessive, bicarbonate, copeaux
savon, liquide vaisselle,
nettoyants maison ...

- Démonstration de fabrication de lessive maison

Pensez à apporter vos emballages !

La fabrique
de
Marie

Plus d'idées et moins de déchets !!

Dans sa politique de réduction des déchets, la Commission Environnement a engagé deux actions :

► La mise en place d'un composteur partagé, pris en charge par le SBA, pour lequel 17 habitants du bourg se sont montrés intéressés. Une réunion d'information est programmée par le SBA début novembre et sera suivie de la mise en place des composteurs le jour même sur les bords d'Allier. Souhaitons que cette action écologique et citoyenne, appelant au sens civique de chacun, soit couronnée de succès !

► La vente de produits en vrac, limitant les emballages. « La fabrique de Marie », jeune entreprise clermontoise, vient vendre les derniers samedis du mois des produits cosmétiques bio en vrac sur la place de la Halle. Une façon plus conviviale et respectueuse de l'environnement d'acheter lessive, liquide vaisselle, shampoing, savons... Venez avec vos propres récipients et faites-les remplir !

Secrétariat

NOUVELLES COMPETENCES DES MAIRIES

PACS



L'enregistrement des pactes civils de solidarité (Pacs) sera transféré à l'officier de l'état civil de la mairie à partir du 1^{er} novembre 2017. Le passage du Pacs en mairie (et non plus au tribunal) est une mesure de la loi de modernisation de la justice du XXI^e siècle publiée au Journal officiel du 19 novembre 2016.

CHANGEMENT DE PRENOM

Vous pouvez désormais demander auprès de votre commune de naissance ou de résidence à changer de prénom si vous justifiez d'un intérêt légitime. Plus besoin de passer par la justice.

OUVERTURE AU PUBLIC DE LA MAIRIE

Lundi: 10H00 - 12h00
Mardi: 10H00 - 12h00 / 15H30 - 19H00
Mercredi: 10H00 - 12h00 / 15H30 - 18H00
Jeudi: 10H00 - 12h00 / 15H30 - 18H00
Vendredi: 10H00 - 12h00 / 15H30 - 18H00
Samedi: permanence des élus sur RDV

3, rue de la Porte du Vent
Tel: 04 73 83 10 18
Fax: 04 73 83 10 94
Mail: mairie.dallet@gmail.com
Accès par l'arrière du bâtiment

PERMANENCE DU MAIRE SUR RDV

Mardi: 18h30 - 19h00
Samedi: 11h00 - 12h00



Ca se passe à Dallet

Bulletin municipal de la commune de Dallet
Place de la Halle 63111 DALLET Tél : 04 73 83 10 18

Directeur de publication :
Gilles VOLDOIRE

Mise en page et impression :

Mairie de Dallet
Photographies :

Mairie de Dallet
Tirages : 650 exemplaires
Dépôt légal : Octobre 2010

Gratuit



Conseil Municipal du 4 septembre 2017

Finances – René LEMERLE, 1^{er} Adjoint aux Finances publiques et à la vie économique

Le Conseil municipal a validé la décision modificative N°3 à réaliser sur le budget communal pour prendre en compte une dépense imprévue : le remplacement d'une porte de l'école endommagée par le vent. Notre assurance (SMACL) a été sollicitée et une partie de la facture a été prise en charge.

Personnel – Marie-Thérèse THEVENET, 2^{ème} Adjointe au Personnel

Adhésion service retraites – CDG63 : Le Conseil municipal a accepté l'adhésion au service retraites du centre de gestion de la fonction publique territoriale afin de pouvoir bénéficier de l'assistance et de l'expertise des correspondants locaux concernant les procédures liées à la retraite des agents associés au régime CNRACL.

Indemnité horaire pour travaux supplémentaires : une délibération avait précédemment été prise le 13 février 2017 concernant l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires et contestée par le contrôle de légalité de la Préfecture. En effet, cette indemnité concerne les agents titulaires et non titulaires de droit public et non de droit privé comme il avait été indiqué dans la précédente délibération. Les membres de l'assemblée délibérante ont accepté d'annuler la délibération N°222017 du 13 février 2017 et de la remplacer par celle excluant les agents de droit privé en bénéficiaires.

Contrat à durée déterminée pour surcroît de travail : le Conseil municipal a été informé de la suppression des contrats aidés et que par conséquent, il était nécessaire de procéder à des recrutements en contrat à durée déterminée de droit public afin d'assurer le surcroît de travail notamment dans le service d'entretien des bâtiments et cantine-garderie-centre de loisirs.

Foncier – Vente parcelle – Gilles VOLDOIRE, Le Maire

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents accepte de vendre une partie de la parcelle ZE 575 (constituée en majeure partie par un talus) représentant une surface de 223 m² située rue Côte Malais, 63111 DALLET, pour un montant total de 7 000,00 €.

Urbanisme – Adhésion service Application du Droit des Sols, ADS – Gilles VOLDOIRE, Le Maire

Jusqu'à présent, les services de l'Etat assuraient gracieusement l'instruction technique et juridique des autorisations d'urbanisme pour les communes de moins de 10 000 habitants ou appartenant à un EPCI de moins de 20 000 habitants (article L 422-8 du code de l'urbanisme).

La fusion des communautés de communes de Mur-ès-Allier et de Billom St Dier Vallée du Jauron, fait que notre commune appartient à un nouvel EPCI de plus de 20 000 habitants : Billom Communauté. En conséquence, les communes du territoire de Mur-ès-Allier ne pourront plus bénéficier de la mise à disposition gracieuse des services de la DDT du Puy-de-Dôme à compter du 1er janvier 2018.

Comme il ne s'agit pas là d'un transfert de compétences de l'Etat vers les collectivités, c'est la fin d'un service gracieux qui avait été consenti par l'Etat en 1982, à titre transitoire. Aussi, cette mesure ne fera pas l'objet d'une compensation financière.

Dans le cadre d'une mutualisation, le Grand Clermont a mis en place un service payant d'instruction des différents actes d'urbanisme (permis de construire, permis de démolir, permis d'aménager, déclaration préalable, ...).

Le Conseil municipal a décidé d'adhérer au service d'application du droit des sols de pôle d'équilibre territorial et rural du Grand Clermont pour assurer l'instruction des autorisations d'urbanisme

Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région Est de Clermont-Ferrand, SIAREC – René LEMERLE, Vice-Président

Le Conseil municipal a validé à l'unanimité la modification N°3 des statuts du SIAREC concernant la constitution du syndicat, les compétences optionnelles du syndicat en matière d'assainissement collectif et non collectif, l'habilitation du syndicat pour les prestations de service à caractère d'ingénierie, la représentation des communes ou EPCI au sein du Comité syndical et le transfert et la reprise de compétence optionnelle (statuts consultables en mairie).

Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz, SIEG, du Puy de dôme – Gilles VOLDOIRE, le Maire

Suite à la modification des statuts du SIEG, le conseil municipal doit désigner ses représentants au syndicat : Olivier BOULICAUD et Pascal ROFFET sont reconduits comme titulaire et suppléant.

Toutes les délibérations ont été prises à l'unanimité des membres présents au Conseil municipal

Conseil Municipal du 19 octobre 2017

Taxe d'aménagement – Michel LENOIR, 3^{ème} Adjoint en charge de l'urbanisme

Le Conseil municipal fixe à 5% le taux de la taxe d'aménagement et décide d'exonérer (article L. 331-9 du code de l'urbanisme)

- En totalité, les locaux d'habitation et d'hébergement mentionnés au 1° de l'article L. 331-12 qui ne bénéficient pas de l'exonération prévue au 2° de l'article L. 331-7 ; (logements aidés par l'Etat dont le financement ne relève pas des PLAI – prêts locatifs aidés d'intégration qui sont exonérés de plein droit – ou du PTZ+)
- En totalité les locaux à usage commercial, industriel et/ou artisanal et leurs annexes ;
- Partiellement les surfaces des abris de jardin, les pigeonniers et colombiers soumis à déclaration préalable : 50% de la surface taxable.

Personnel – Marie-Thérèse THEVENET, 2^{ème} Adjointe au Personnel

CDG63 - Adhésion Pôle santé travail

Le Conseil municipal décide de la reconduction de notre adhésion à l'ensemble des prestations offertes par le Pôle santé au travail (équivalent à la médecine du travail) et au service de gestion des situations d'inaptitude physique.

CDG63 : centre de gestion de la fonction publique territoriale du Puy-de-Dôme

Finances / Travaux / Marchés publics : René LEMERLE, 1^{er} Adjoint aux Finances publiques et à la vie économique

Réfection réseaux – Avenant au marché public

Dans le cadre du marché public, N°15CCH0268DALLET-2016 signé en date du 20 juillet 2016, passé en groupement de commande avec le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région Est de Clermont-Ferrand (SIAREC), des travaux de mise en séparatif de l'assainissement et d'enfouissement de réseaux secs ont été réalisés sur le secteur Antoine BESSERVE par l'entreprise RENON. Un complément de travaux est nécessaire pour un montant estimé de 8 674,08 € HT soit 10 408,90 € TTC. Le Conseil municipal valide l'avenant proposé.

Aménagement rues du centre bourg - Résultat marché public

Suite à la délibération du 4 septembre 2017 pour lancer un marché public dans le cadre de travaux d'aménagement de plusieurs rues du centre bourg et après l'analyse des différentes offres reçues, le Conseil municipal valide la proposition de l'entreprise RENON pour un montant total de 88 332,50 € HT soit 105 999,00 € TTC.

Toiture école – Consultation entreprises

Des travaux de réhabilitation de toiture sont nécessaires sur le bâtiment de l'école située 5, rue de la Porte du Vent à DALLET, estimé à un montant de 16 000 €, le Conseil municipal valide le principe du lancement d'une consultation.

Aménagement RD1 / Rond-point Maréchal Joffre

Le Conseil municipal a délibéré en date du 13 février 2017 en faveur du projet d'aménagement de sécurité de la traverse RD1 à proximité du rond-point Maréchal Joffre, le Conseil municipal valide le principe du lancement d'une consultation. Rappel : une subvention a été sollicitée auprès du Conseil départemental du Puy-de-Dôme.

Finances – Décision modificative N°4 – René LEMERLE, 1^{er} Adjoint aux Finances publiques et à la vie économique

Le Conseil municipal valide la décision modificative qui prend en compte l'ensemble des sommes présentées ci-dessus.

Conseil départemental du Puy de Dôme – Demande de subvention FIC 2017

Le conseil municipal valide le principe du dépôt d'une demande de subvention auprès du CD63 pour les travaux de réhabilitation de la toiture de l'école estimés à un montant de 16 000 € HT; la subvention sollicitée est de 3 920 €.

Foncier – Vente de parcelles – Gilles VOLDOIRE, Le Maire

Parcelles AA 20 – AA 21

Il est rappelé que le Conseil municipal a délibéré en date du 2 mai 2017 (délibération N°182017) en faveur de la vente des parcelles cadastrées AA 20 et AA 21 et situées au lieu-dit « La Fondude » respectivement de 250,00 m² et de 380,00 m² pour un montant total de 50 000,00 € et d'effectuer la vente par acte notarié.

Le Conseil municipal valide la proposition reçue en mairie aux conditions définies ci-dessus.

Parcelles projet 8 logements

Le Conseil municipal avait délibéré sur la vente de différentes parcelles situées avenue Sainte Cécile, cadastrées F1611-F1599-F1597-F1144-F1145-F1146-F1147-F1148 pour la réalisation de 8 logements en locatif. Le conseil municipal valide les emprises exactes concernées pour ce projet, représentant une surface totale de 2 041 m².

Modification de statuts de Billom Communauté - Gilles VOLDOIRE, le Maire

Le Conseil municipal valide la nouvelle rédaction des statuts de la Communauté de communes de Billom communauté reprenant les compétences obligatoires, optionnelles et facultatives (disponible sur le site internet de la commune).

SEMERAP – Modification représentants à l'Assemblée générale spéciale des Petits porteurs – René LEMERLE, 1^{er} Adjoint et représentant à l'Assemblée générale spéciale des Petits Porteurs

Le conseil municipal désigne Michel LENOIR pour siéger, au nom de la commune, à l'Assemblée Générale Spéciale de la SEMERAP ainsi qu'au Comité de Contrôle Analogue.

SIAEP Basse Limagne – Rapport sur le prix et la qualité de service : le rapport est disponible au secrétariat.

Implantation des nouveaux abris bus : dans le cadre de notre adhésion au SMTC, un rendez-vous est prévu prochainement pour déterminer l'implantation des abris-bus avec le SMTC et la T2C.

Toutes les délibérations ont été prises à l'unanimité des membres présents au Conseil municipal

Animations

SOIREE DES VIJOTS

Vous avez une passion, un centre d'intérêt, un sujet qui vous tient à cœur ?
Vous souhaiteriez en discuter le temps d'une soirée ?
Venez faire partager vos passions ou vos connaissances dans une ambiance conviviale lors d'une soirée des Vijots!
Pour les personnes intéressées, merci de laisser vos coordonnées en mairie, auprès de la Commission Culture.



Bibliothèque



Les horaires sont **modifiés** pour cause de **vacances scolaires de la Toussaint** : les lundis de 17h à 19h30 et les samedis de 10h à 12h30 (pas de changement)

Contacts : 07 84 23 32 91
dallet_bibliotheque@orange.fr

Horaires habituels
Lundi : 18h30 - 19h30
Jeudi : 9h00 - 10h30
Samedi : 10h00 - 12h30

Manifestations

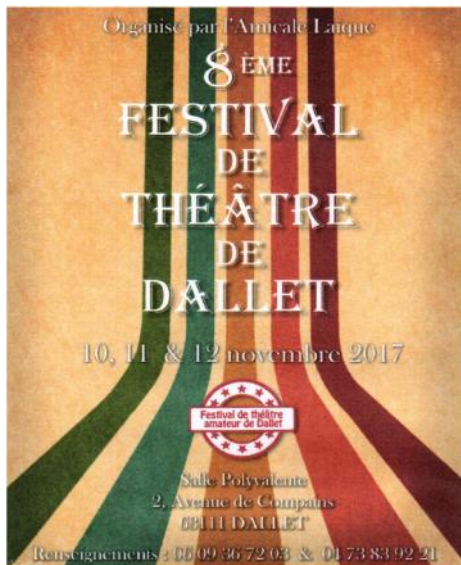
4 novembre 2017	Halloween	Acti'Mômes	Salle des bords d'Allier
10/11/12 novembre 2017	8 ^{ème} Festival de théâtre	Amicale Laïque	Salle polyvalente
11 novembre 2017	Commémoration	Anciens Combattants et Municipalité	Square du souvenir
9 décembre 2017	Saint-Nicolas	Municipalité	Place de la Halle
9 décembre 2017	Téléthon	Comité des fêtes	Salle polyvalente

Samedi
9
Décembre

SAINT NICOLAS

Samedi 9 décembre 2017 de 9h00 à 13h00

Place de la halle, salle de la Fontaine, salle des Vijots Chorale, spectacle « les Clownelles », animations, maison du Père Noël, buvette, vente d'articles de Noël, stands...
Retenez la date !!!



8ÈME FESTIVAL DE THEATRE 10, 11 ET 12 NOVEMBRE 2017

Trois jours sur les planches pour vous distraire,
vous émouvoir et vous faire rêver !

Organisé pour la 8^{ème} fois par l'Amicale Laïque, à la salle polyvalente de Dallet, transformée pour l'occasion en véritable salle de spectacle, ce festival de théâtre amateur est un véritable marathon théâtral puisque pas moins de 8 spectacles sont programmés, représentatifs de toutes les variétés de théâtre : comédie, théâtre contemporain, comédie dramatique, etc.... Théâtre pour tous, dont une pièce le samedi après-midi à partir de 5 ans.
Tous à vos agendas pour retenir ces **TROIS JOURS** et passer un agréable week-end !

ENTREES

8 € par spectacle
Pass : 15 € pour les 3 jours
(8 spectacles).
Gratuit pour les moins de 12 ans accompagnés.
Scolaires, étudiants, chômeurs :
5 € sur présentation de la carte.

Programme au dos

Vendredi 10 novembre

18 H 15 : Ouverture Officielle Du Festival

Avec la participation de Christine ROUSSEAU

20h : « Trois Intermèdes » d'après Cervantes / Atelier Théâtral Riomois /
Durée : 1h20



Des épouses coquettes, des servantes malicieuses, des amoureux joyeux, des vieillards jaloux et des Charlatans qui vous font prendre des vessies pour des lanternes. Tout commence par « La Folie du Vieillard Jaloux » suivi de « La Caverne de Salamanque » et pour finir « Le Retable des Merveilles »

21h30 : « Théâtre en Scènes » Adaptation de « La Ballade des Planches de Jean-Paul Alègre

Les Z'artistes (Zwizz et Cie) Clermont-Fd / Durée : 1h

Plein feu sur les acteurs sur les planches. Des situations tendres, drôles et burlesques qui mêlent poésie et humour. Découvrez les ingrédients pour un spectacle divertissant et surprenant



Samedi 11 novembre

14h30 : « Contes 1 2 3 4 5 » d'après Eugène Ionesco / TUT (Tout Un Théâtre) Clermont-Ferrand / Durée : 45 mn [A partir de 5 ans](#)

Josette frappe à la porte de la chambre de ses parents...Maman et papa sont dans le lit. Jacqueline prépare le déjeuner. Papa c'est Ionesco, Josette c'est sa fille. Le maître du théâtre absurde imagine pour elle 5 contes. Rien d'étonnant à ce que tout le monde s'appelle Jacqueline...Que l'on regarde par la chaise en mangeant son oreiller....Que l'avion se pose sur le soleil...! Peu importe votre âge, laissez-vous emporter, votre âme d'enfant plongera dans un monde magique riche en émotion.



16h : « Le Père » de Florian Zeler (créé en 2012 à Paris) / Théâtre de l'Horloge, Gerzat / Durée : 1h50

A 80 ans, le vieil André fragilisé par un monde qui bouge trop vite, n'a plus toute sa tête. Sa fille Anne voudrait l'aider... Quelle solution adopter ? Le maintenir chez lui...le garder... le placer...Il est difficile de devenir l'enfant de ses enfants. On rit mais... Emotion garantie !



18h30: « Boule de Cristal » d'après René de Obaldia Par le CRAD, Clermont-Ferrand / Durée : 1h15

Mme EVA, voyante extra lucide, va faire en direct maintes excursions dans l'univers astral et nous faire partager ses visions... Dans Le Grand Vizir et Le Défunt, « Théâtre dit d'Avant Garde » « vivacité et instant de complicité avec les spectateurs qui ne confondent pas nécessairement la gravité et la pesanteur » R. de Obaldia.



21h : « Douze Hommes en Colère » / d'après Reginald Rose / Théâtre de l'Aube, Dallet / Durée : 2h15

Un jeune homme de 16 ans est accusé du meurtre de son père. Les jurés doivent délibérer, la peine encourue est la peine de mort. Ils se prononcent pour la culpabilité... Mais un juré vote « non coupable », analyse les témoignages et décortique les contradictions. Peu à peu le doute s'insinue dans les esprits...



Dimanche 12 novembre

14h30 : « Comédies tragiques » / De Catherine Anne / Les Têtes de Gondole, Clermont-Ferrand Durée : 1h30

Tour à tour sur la scène du Grand Théâtre, sur le plateau d'un jeu télévisé, dans une agence de pôle emploi, dans un bureau de poste, c'est la bataille tragicomique de l'être humain, face à l'absurdité du système qui le domine.



17h : « L'Hiver Sous la Table » de Roland Topor / Collectif Côté Cour, Am- bert / Durée : 1h15

Florence une jeune femme originale, un peu hors du temps, est une traductrice désargentée. Pour joindre les deux bouts, elle loue le dessous de sa table de travail à Dragonir, un cordonnier immigré, encore plus démuné qu'elle. Dans cette situation saugrenue va fleurir une relation pleine de tendresse qui va bousculer les projets de son entourage. C'est drôle, on rit, on parle d'ailleurs... L'accordéon nous accompagne et nous entraîne dans la danse.

